

Accompagnement des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux de la Côte-d'Or dans la gestion de leurs déchets et dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Conseil Départemental de Côte d'Or



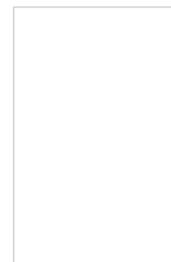
53 bis rue de la Préfecture
BP 1601
21035 Dijon

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Mathilde Mouchet
mathilde.mouchet@cotedor.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



Cette action s'inscrit dans le cadre du **Programme Départemental d'Economie Circulaire** (PDEC) de la Côte-d'Or, dont la deuxième fiche action concerne l'accompagnement des **Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux** (ESMS) dans la valorisation de leurs déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'action vise les 133 ESMS financés par le Conseil Départemental dans le cadre de ses compétences obligatoires. Les établissements concernés sont les maisons de retraite, les foyers d'accueil de personnes handicapées et les établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Une enquête réalisée en Côte-d'Or en 2017 a révélé un manque d'information et de connaissances de la part des directeurs d'établissements sur la gestion des déchets s'appliquant à leur structure, et a mis en évidence la problématique du gaspillage alimentaire.

Pour le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, l'enjeu est d'accompagner les ESMS dans la réduction et la valorisation de leurs déchets en vue de réaliser une **optimisation des dépenses financières**.

Cette action est portée par le Service Environnement et Milieux Naturels et se réalise en transversalité avec le Service Etablissements qui a pour mission la gestion des ESMS.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

La première étape de l'action est de diffuser une **culture commune sur la gestion des déchets** au travers de 11 rencontres organisées dans le département de la Côte-d'Or qui permettent d'identifier les établissements volontaires pour une démarche d'accompagnement conventionnée. Celle-ci se caractérise par le déploiement d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, de valorisation organique des biodéchets et de valorisation matière des déchets recyclables.

Dans un second temps, un prestataire expert accompagnera les établissements dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ses objectifs seront d'établir un diagnostic des quantités et des causes du gaspillage alimentaire, d'élaborer des recommandations spécifiques au contexte de l'établissement et d'assurer l'évaluation et le suivi du projet.

La valorisation organique des biodéchets se fera soit par la mise en place du compostage in situ, après diagnostic de faisabilité, avec fourniture du matériel, formation du personnel et accompagnement technique pendant un an, soit par la mise en relation avec des prestataires en vue d'une valorisation par compostage industriel.

Un guide sur la gestion et la réduction des déchets dans les ESMS ainsi qu'une grille d'autodiagnostic seront remis aux établissements pour améliorer leurs pratiques en matière de valorisation des déchets recyclables et ils pourront bénéficier d'une visite annuelle sur site et de conseils.

Résultats quantitatifs

133 établissements ont été invités à participer à 11 rencontres, organisées dans 7 communes différentes.

39 participants pour 29 établissements représentés, dont 2 référents de groupements d'établissements.

Deux rencontres ont observé une participation nulle.

Deux outils ont été conçus : un guide sur la prévention et la gestion des déchets et une grille d'autodiagnostic servant à réaliser un état des lieux de la gestion des déchets dans un établissement.

Trois établissements rencontrés durant l'élaboration de la démarche ont signé la convention.

Résultats qualitatifs

Le déroulé des rencontres a correspondu aux attentes des participants, qui se sont tous montrés intéressés par une démarche d'accompagnement. Le petit nombre de participants à chaque rencontre a permis de riches échanges.

Trois établissements sont intéressés pour tester des changes lavables.

MISE EN OEUVRE

Planning

Mars à Août 2017 : Réalisation d'un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets dans les ESMS de la Côte-d'Or sous la forme d'un questionnaire numérique et d'entretiens semi-directifs

Novembre 2017 : Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a décidé la mise en œuvre du Programme Départemental d'Economie Circulaire (PDEC) sur trois ans

Novembre 2017 à Mai 2018 : Rencontre et visite de six établissements pour initier la démarche d'accompagnement

Février à Avril 2018 : Réalisation d'un guide sur la gestion et la prévention des déchets dans les ESMS

Mars 2018 : Une convention-type, validée par délibération de la Commission Permanente du 26 mars 2018, précise les conditions du partenariat entre le Département et l'établissement. Elle sera adaptée à ce dernier avant signature par le directeur et le Président, en établissant conjointement un plan d'actions concernant trois thématiques : la lutte contre le gaspillage alimentaire (engagement obligatoire), la valorisation matière des déchets recyclables et la valorisation organique des biodéchets (engagement facultatif).

Avril à Mai 2018 : Campagne de pesée des déchets dans un EHPAD.

Mai 2018 : Conception graphique de l'invitation aux rencontres, sous la forme d'une brochure.

Conception d'une grille d'autodiagnostic pour évaluer les pratiques en matière de gestion des déchets.

Recrutement d'un prestataire expert pour accompagner les établissements dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Lien CCTP Accompagnement gaspillage alimentaire

31 Mai 2018 : Intervention lors d'un forum à destination des EHPAD organisé par le Service Etablissements du Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé pour inviter les participants à se rendre aux prochaines rencontres.

1er au 15 Juin 2018 : Envoi des invitations par courriel et courrier aux 133 établissements et relances téléphoniques. L'inscription des participants se fait par courriel. Préparation du déroulé des rencontres.

Du 18 au 28 Juin 2018 : 11 rencontres de 2h30 organisées dans 7 communes du département. Animation interactive, avec des jeux pour inciter les participants à s'exprimer et à échanger. Remise du guide sur la prévention et la gestion des déchets aux participants.

Le 22 et 29 Juin 2018 : Envoi d'un mail aux participants renvoyant au site Ecotidiens21 pour le téléchargement du guide en version cliquable dématérialisée, de la grille d'autodiagnostic des déchets, et de la convention-type.

Le 2 Juillet 2018 : Envoi d'un mail aux établissements absents des rencontres pour les informer de la démarche et leur donner accès aux outils.

Suite de la démarche : prise de contact avec les établissements intéressés pour rencontrer les équipes et élaborer ensemble le plan d'actions, signature des conventions, rencontre du prestataire de lutte contre le gaspillage alimentaire, diagnostic de faisabilité du compostage.

Moyens humains

Deux personnes de l'équipe projet Economie circulaire pour l'animation de chaque rencontre : 90 heures pour les 11 rencontres

Temps de préparation à partir d'octobre 2017 : 580 heures

Moyens financiers

Conception et impression du guide : 2 085 €
Conception de l'invitation : 1 200 €
Collation pour les rencontres : 100 €
3 pèses-bagages pour la pesée des déchets : 70 €
Accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire : 12 000 €
Matériel de compostage : 900 € par établissement

Moyens techniques

Conception de l'invitation et du guide avec une agence de communication
Impression des dépliants d'invitations et de visuels photographiques par l'atelier reprographie

Partenaires mobilisés

Relais : Mutualité Française Bourguignonne, URIOPSS Bourgogne Franche-Comté, FEHAP
Partenaire financier : ADEME

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action est reproductible, mais elle nécessite du temps pour solliciter les différents acteurs. L'organisation des rencontres en un bloc de deux semaines a permis d'évoquer les remarques des participants au cours des rencontres suivantes et de roder l'organisation. La difficulté réside dans la communication auprès des directeurs d'établissements afin de les engager dans la démarche.

L'état des lieux réalisé l'année précédente a permis d'orienter le déroulé des rencontres pour répondre au mieux aux attentes des participants. Les 11 rencontres ont été organisées sur deux semaines et dans 7 communes différentes afin de se rendre au plus proche des établissements et de leur permettre un choix dans la date et le lieu, en fonction de leur disponibilité.

Afin de favoriser l'interactivité entre les participants, des jeux ont été proposés à l'aide de supports visuels.

Recommandations éventuelles

Il est nécessaire de disposer d'une base de données à jour pour les coordonnées de tous les ESMS ciblés. Il ne faut pas hésiter à s'appuyer sur des organismes relais fédérateurs de plusieurs établissements. Il faut envoyer les invitations suffisamment en avance pour s'assurer de la présence des participants aux dates prévues et choisir les lieux de rencontre en fonction du vivier d'établissements présents aux alentours.

Mots clés

GASPILLAGE ALIMENTAIRE | COÛT | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Mathilde Mouchet
mathilde.mouchet@cotedor.fr
Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté